

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MORISEL**

**Séance 28 mars 2022**

**NOMBRE DE MEMBRES**

**En exercice : 15**

**Qui ont pris part à la délibération : 10**

**Date de la convocation : 22/03/2022**

**Date d'affichage : 04/04/2022**

**N° Délibération : 08-03-2022**

---

**Présents:** Mme Ophélie COUZEREAU ; MM. Frédéric BÉRULLIER, Christian BOULOGNE, Jérémy DEVOS, Olivier DUMONT, Francis JULLIEN, Marine PEGORARO, Hervé PROYART, Vincent RETOURNÉ, Michel VAN DE VELDE.

**Absents excusés :** Mme Chrystèle CATEL représentée par M. Vincent RETOURNÉ,  
Mme Claire DACHICOURT représentée par M. Michel VAN DE VELDE,  
M. Gabriel LEFEVRE représenté par M. Michel VAN DE VELDE,  
M. Benoît PROYART non représenté.

**Absente non excusée :** Mme Barbara TOMPOUSKY.

Sous la présidence de M. Michel VAN DE VELDE, Maire.

**Secrétaire de séance :** M. Vincent RETOURNÉ.

---

**DEL N°08-03-2022 : Vente des peupliers Chemin des Vaches**

M. le Maire signale le mauvais état des peupliers qui se trouvent Chemin des Vaches. Ils ne poussent plus et des maladies sont susceptibles de les atteindre prochainement. M. le Maire propose de confier la vente de ces arbres à NORD SEINE FORET 2A, coopérative forestière qui accompagne les propriétaires forestiers, de la plantation à la récolte de leur bois. Plusieurs membres du Conseil proposent de demander si une personne de la commune pourrait être intéressée par ces peupliers. M. Boulogne demande s'il est possible de replanter d'autres arbres à la place pour les promenades, M. le Maire lui répond qu'EnergieTEAM a proposé de donner plusieurs arbres fruitiers à la commune suite à l'implantation des éoliennes sur le territoire de Morisel et propose de les implanter à la place des peupliers. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la coupe de ces arbres et autorise M. le Maire à prendre les décisions et à signer tous les documents concernant cette vente.



LE MAIRE  
MICHEL VAN DE VELDE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait conforme, Morisel, le 31 mars 2022.

– Transmis au représentant de l'État et publié le : 04 avril 2022